



Lettre Ouverte

Le 03 juillet 2012

Monsieur Stéphane LEHOUX Président du Comité d'Etablissement Clamart
Monsieur William LUNEAUX Président du Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail,

Messieurs,

Nous avons appris que l'entreprise a décidé d'équiper un certain nombre de salariés de la Direction Régionale de l'établissement de Clamart, d'un boîtier qui aurait pour effet de mesurer leur temps de travail réel, la durée des temps de trajets, les pauses, etc...

Le CHSCT, le Comité d'Etablissement n'ont pas été informé et consulté de la mise en place de ce système qui devrait se dérouler du 9 au 20 juillet 2012.

Nous vous rappelons que « le comité d'entreprise **est informé et consulté**, préalablement à la décision de mise en œuvre dans l'entreprise, sur les moyens ou les techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés. » (Art L2323-32 du code du travail).

De ce fait l'ensemble des élus CE et CHSCT et les représentants FO, vous demandent de différer le démarrage de cette opération après l'avoir soumise à information/consultation au CHSCT et au CE, sans quoi nous serons **contraint de constater et de dénoncer un délit d'entrave pour absence de consultation et rétention d'informations nécessaires à l'exercice de la mission de ces deux comités avec les conséquences judiciaires qui en découleront.**

Cordialement,

Les élus CE et CHSCT et représentants FO



FOCOCACOLA.CLAMART@GMAIL.COM

Halte aux idées reçues :

Le papier est un produit renouvelable, il n'utilise que des déchets de bois, il contribue à la croissance rentable des forêts françaises et il est recyclable ! Les papiers produits en France contiennent 70% de fibres recyclées, recyclons nos papiers de bureau, et arrêtons de faire croire que la "Papeterie" tue nos forêts, mais que bien au contraire elle la fait vivre !

Retrouvez la vérité sur le papier sur : www.lepapier.fr